



DANIEL SIMONNY E.I.R.L.

Commissaire aux comptes
membre de la Compagnie Régionale de Reims

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**
12, Avenue Anatole France
10000 – TROYES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale des membres de l'Association COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les

entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans un contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.2.1 de l'annexe sur les « dérogations », expose que les règles et méthodes comptables relatives à la cotisation statutaire versée par le Comité au siège de la Fédération.

La note 4 de l'annexe expose les modalités d'élaboration retenue pour établir le compte de résultat par origine et destination (CROD) prévu à l'article 432-2 du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 et un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 du même règlement.

Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables suivis par votre Comité, j'ai vérifié que les modalités d'élaboration du CROD et du CER et notamment les règles relatives à la détermination des clés de répartition des charges indirectes, sont correctement décrites dans les notes accompagnant ces comptes et correspondent aux règles retenues sur l'exercice précédent ou, qu'à défaut, toutes modification de ces règles sont justifiées dans les notes annexes. Je me suis enfin assuré de la correcte mise en œuvre de ces modalités pour l'élaboration du CROD et du CER.

Les autres appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, notamment pour ce qui concerne :

- Les ressources du comité, particulièrement les dons ;
- Les subventions versées ;
- Les disponibilités et placements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Troyes, le 28 mars 2022.

Daniel SIMONNY
Commissaire aux comptes.



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan : l'actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	11 582,99	4 070,13	7 512,86	699,46
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 238,00		2 238,00	2 576,00
TOTAL (I)	13 820,99	4 070,13	9 750,86	3 275,46
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 652,00		2 652,00	
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	27 235,70		27 235,70	8 247,34
Valeurs mobilières de placement	112 820,00		112 820,00	111 482,50
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	460 686,01		460 686,01	396 738,52
Charges constatées d'avance	1 016,61		1 016,61	775,54
TOTAL (II)	604 410,32		604 410,32	517 243,90
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	618 231,31	4 070,13	614 161,18	520 519,36

Bilan : le passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	94 688,49	94 688,49	
. Autres	304 178,75	328 433,24	-24 254,49
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 968,68	-24 254,49	17 285,81
Situation nette (sous total)	391 898,56	398 867,24	-6 968,68
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	391 898,56	398 867,24	-6 968,68
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	15 000,00		15 000,00
TOTAL (II)	15 000,00		15 000,00
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	514,00	477,00	37,00
TOTAL (III)	514,00	477,00	37,00
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 131,61	29 005,03	-1 873,42
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	4 635,13	4 961,07	-325,94
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	174 981,88	87 209,02	87 772,86
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	206 748,62	121 175,12	85 573,50
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	614 161,18	520 519,36	93 641,82
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

	Exercice clos le	Exercice précédent	Variation
	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	
	Total	Total	Variation
Produits d'exploitation			
Cotisations	14 840,00	14 648,00	192,00
Ventes de biens et services			
Ventes de biens	840,00	2 677,76	-1 837,76
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de services	48 045,90	11 865,80	36 180,10
dont parrainages	1 845,50	852,50	993,00
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	34 543,26	28 371,63	6 171,63
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	213 060,99	143 675,86	69 385,13
Mécénats	2 000,00	3 220,00	-1 220,00
Legs, donations et assurances-vie		129 010,66	-129 010,66
Contributions financières	48 007,64		48 007,64
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	599,49	214,90	384,59
Total des produits d'exploitation (I)	361 937,28	333 684,61	28 252,67
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	2 966,20	798,51	2 167,69
Variations stocks			
Autres achats et charges externes	121 978,74	95 845,94	26 132,80
Aides financières	184 877,97	214 039,79	-29 161,82
Impôts, taxes et versements assimilés	1 953,98	729,45	1 224,53
Salaires et traitements	29 998,37	28 241,62	1 756,75
Charges sociales	4 614,74	6 793,41	-2 178,67
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	815,43	256,66	558,77
Dotations aux provisions	37,00	150,00	-113,00
Reports en fonds dédiés	15 000,00		15 000,00
Autres charges	11 802,55	13 453,79	-1 651,24
Total des charges d'exploitation (II)	374 044,98	360 309,17	13 735,81
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-12 107,70	-26 624,56	14 516,86
Produits financiers			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			
Autres intérêts et produits assimilés	3 226,43	2 753,45	472,98
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			
Total des produits financiers (III)	3 226,43	2 753,45	472,98
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements			
Total des charges financières (IV)			
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 226,43	2 753,45	472,98

